



CONFEDERATION MONDE DES ARTISANS

« CMA »

Syndicat de Développement des Artisans

N°30/31, Avenue Industrielle, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu

Personnalité Juridique : N°753/CAB.MIN/J/2005

E-mail : cma.sudkivu@gmail.com

Site web : www.cma-rdc.com



PLANNING TRIENNAL 2026 – 2029

PROMOTION DE L'ARTISANAT AU SUD – KIVU

C.M.A

Juin 2026

FERME ENGAGEMENT :

“Construire avec éthique et déontologie professionnelle dans la solidarité, l'égalité et la justice, la C.M.A prometteuse, inclusive, de bonne gouvernance et pacifique, respectueuse des lois de la R.D.C et de ses propres textes et statutaires et réglementaires”.

1.CIRCONSCRIPTION DU PLANNING

1.1 Intitulé :

Promotion de l'Artisanat au Sud-Kivu/RDC

1.2 Période concernée :

1^{er} Juillet 2026 au 30 Juin 2029 (3ans)

1.3 Organisation Responsable

Confédération Monde des Artisans, C.M.A en sigle

Personnalité Juridique : N°753/CAB.MIN/J/2005

Siège social : Av. Industrielle, n°30/31 Quartier Ndendere, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu/Sud-Kivu

E-mail : cma.sudkivu@gmail.com

Site web : www.cma-rdc.com

Coordonnées tél.: 0898235295, 0853528143, 0897800941

1.4 Répondant légal

Monsieur Dieudonné BWAMI

Président ad intérim du Comité de Gestion C.M.A

N°Téléphone : 085 352 8143

1.5 Couverture géographique

Province du Sud-Kivu

- a) Les agglomérations urbaines des villes de Bukavu (Kadutu, Bagira, Ibanda, Kasha et Panzi), Uvira, Baraka et Kamituga.
- b) Les agglomérations rurales des territoires de Kabare, Kalehe, Idjwi, Walungu, Mwenga, Shabunda, Uvira et Fizi.

1.6 Groupe cible

Il s'agit des artisans producteurs des biens et services opérant tant dans le secteur formel que non formel. Leur identification est prévue en vue d'en constituer une banque des données réactualisables chaque année. Toutefois, les interventions de la C.M.A ne concernent de manière directe que ses membres effectifs dont le nombre actuel est de

500, intervenants dans l'activité économique. Ils procurent de loin le plus d'emplois dans la province. Il est prévu l'accentuation de la sensibilisation à l'adhésion massive à la C.M.A afin que le nombre des membres artisans effectifs atteigne 2.000 d'ici fin juin 2029.

En effet, vu la situation socioéconomique de la province du Sud-Kivu, les artisans constituent un groupe très hétérogène comprenant beaucoup de personnes venant de divers secteurs de l'économie puisque cela représente leur seul moyen de survie ne trouvant plus d'emploi dans le secteur formel.

Cependant, les actions de la C.M.A sont plus concentrées aux artisans "Chefs d'entreprises" engagés avec leurs propres moyens, même très modestes, à développer leurs unités artisanales et qui en font des véritables sources des revenus valables et structures d'offre des services de formation professionnelle à de nombreux jeunes, filles et garçons. Ceci parce qu'ils en ont le potentiel d'une part par leur expérience professionnelle ainsi que par leur dynamisme et esprit d'entrepreneur, d'autre part.

2.OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif global

Conditionnement de l'environnement favorable à l'émergence des entreprises artisanales susceptibles d'offrir des services de formation professionnelle basée sur le marché d'emploi en adéquation avec l'économie locale.

2.2 Objectifs spécifiques

- a) Renforcement de la solidarité au sein du "Monde des artisans" à travers des actions communes d'autopromotion;
- b) Facilitation des artisans l'accès aux espaces propres de travail, d'apprentissage professionnel et d'exposition vente des produits/services par la construction des Souks des artisans, des ateliers groupés et individuels ;
- c) Ouverture aux jeunes des groupes vulnérables, des espaces favorisant leur intégration dans un système adapté de formation professionnelle et de réinsertion socioéconomique dans des filières des métiers porteurs ;

- d) Renforcement des capacités d'accroissement de la productivité des entreprises artisanales et de leur accès aux marchés.

2.3 Résultats attendus

D'ici fin juin 2029

- a) Grâce aux actions communes d'autopromotion permettant le renforcement de la solidarité et la cohésion interne, au moins 2.000 artisans membres effectifs de la C.M.A, répondent au mieux à leurs besoins d'ordre professionnel, social et économique-financier ;
- b) Grâce à une bonne gouvernance soutenue, 3 Souks des artisans à Bukavu sont réhabilités et modernisés dont 50% des revenus destinés à répondre aux besoins en infrastructures aux autres groupes d'artisans dans des agglomérations urbaines et rurales du Sud-Kivu. 350 Maîtres-Artisans exercent leurs activités artisanales et de formation professionnelle dans ces Souks où des stands propres leur sont répartis.

- c) Au moins 3.000 jeunes, filles et garçons, des groupes vulnérables ayant suivi des formations professionnelles dans des ateliers artisanaux des M.A.F membres de la C.M.A sont en emploi ;
- d) Les produits et services innovants de haute qualité offerts par les artisans sont compétitifs sur le marché et satisfont à $\pm 75\%$ les besoins de la demande.

3. ACTIVITES

3.1 Renforcer les capacités organisationnelles CMA

- a) Mieux structurer la C.M.A pour asseoir une organisation solide et durablement démocratique.
 - Revue des textes statutaires et règlementaires répondant aux exigences légales et contexte actuel de la C.M.A. Ce qui suppose la préparation et la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires pour cette fin.

- Mise en place des organes suffisamment représentatifs des corps des métiers, composés des membres engagés et efficaces :
 - * 1 Conseil d'Administration
 - * 1 Commission de contrôle
 - * 1 Comité de Gestion/Exécutif aux responsabilités réparties entre différentes entités opérationnelles.
- Elaboration et mise en œuvre du code d'éthique et déontologie professionnelle propre à la C.M.A ;
- Sensibilisation de tous les artisans partout où ils se trouvent dans les coins et recoins de la province aux avantages à adhérer à la C.M.A ainsi que les procédures à y adhérer.
 - * Visites d'identification sur le terrain et d'installation des équipes focales des antennes C.M.A ;
 - * Utilisation des outils appropriés de sensibilisation et des médias ;

- * Constitution d'une base des données d'identification des artisans membres effectifs, anciens et nouveaux adhérents.

b) Mieux renforcer la solidarité interne

- Mise en place d'une commission d'actions communes de nature à augmenter la conscience de l'importance et rôle de la C.M.A au sein de la société civile ainsi que de son impact socioéconomique et même "politique". Ce qui va permettre de mettre fin aux multiples tracasseries fiscales et administratives auxquelles les artisans font face. L'appui de l'ANADEC est indispensable et à défaut un cabinet privé d'expertise fiscale et administrative auprès des micros-entreprises ;
- Encouragement et soutien à "INITIATIVE REPONSES SOCIALES ET ECONOMIQUES" instituée au sein de la C.M.A, une auto-organisation visant à répondre aux besoins sociaux et économiques pour l'amélioration des conditions de vie de ses membres partout où ils se trouvent tant en

milieu familial qu'en milieu professionnel. Elle s'est constituée pour faciliter ses membres l'accès aux services sociaux de base via l'assistance sociale, la jouissance du droit à la sécurité sociale et la promotion de leurs activités économiques. Elle veut également entreprendre des initiatives d'assainissement des lieux de travail de ses membres en vue de les permettre l'exercice des activités dans des conditions socio-sanitaires acceptables et dans un environnement psychosocial résilient.

L'initiative est financée par les cotisations sociales des membres auxiliaires (1000FC par semaine/membre), les parts sociales des membres adhérents (25\$ le membre), les parts sociales des membres fondateurs (100\$ le membre) et l'allocation de 50\$ par mois de la CMA. Le règlement de son fonctionnement prévoit des interventions de nature à répondre aux besoins sociaux et économiques de ses membres :

- * Assistance en cas des maladies, deuil (membre de famille de premier degré), catastrophe naturelle ;
- * Prêt pour scolarisation des enfants, paiement loyer, ration alimentaire, achat parcelle et réhabilitation/construction et équipement maison ;
- * Prêt pour renforcement des activités économiques : achat outils, machines, matières premières/consommables, paiement main d'œuvre.

c) Mieux assurer une bonne communication

- Planifications participatives ;
- Diffusion des programmes ;
- Partage des rapports trimestriels, semestriels et annuels lors des séances d'évaluations participatives et Assemblées Générales ;

- Utilisation des médias et du Site web pour informer les activités de la C.M.A et les réalisations des artisans en faisant la promotion de leurs produits/services avec images (photos, vidéos).

3.2 Renforcer les services formatifs en faveur des jeunes

a) Opérations préparatoires

- Mise en place d'une commission technique de formation professionnelle et insertion ;
- Sollicitation des bourses de formation professionnelle en faveur des jeunes, filles et garçons, des groupes vulnérables ;
- Ciblage des filières des métiers porteuses ;
- Production de la cartographie des Maîtres-Artisans-Formateurs dans chaque antenne CMA ;

- Identification des méthodologues et organisation avec eux, des séances participatives d'adaptation des curricula existants ;
- Elaboration des termes de référence des séries des formations professionnelles avec l'aide des services attitrés relevant de la Division provinciale de la Formation Professionnelle, de Swiss Contact et du CAPA.

b) Perfectionnement technique et méthodologique des Maîtres-Artisans-Formateurs (M.A.F)

- Ateliers d'échanges techniques et pédagogiques par filière de métier ;
- Recyclage professionnel sur l'utilisation optimale des outils : la maintenance des machines, la planification des commandes, la gestion de la main d'œuvre, ...
- Voyages d'échanges dans des centres réputés pour leur maîtrise des technologies innovantes dans d'autres provinces de la RDC et pays d'Afriques ;

- Documentation technique (Catalogues).

c) Un meilleur encadrement des apprentis

- Assurance d'une bonne sélection des ateliers selon les critères préétablis ;
- Sensibilisation communautaire sur la formation professionnelle avec l'aide des leaders locaux ;
- Orientation professionnelle des candidat(es) avec l'aide d'experts agréés par la Division Provinciale de la FPAM ;
- Formation professionnelle proprement dite suivant les modules spécifiques ;
- Séances de validation et certification par la Division provinciale de la F.P.A.M et le CAPA.

d) Accompagnement, suivi technique en gestion entrepreneuriale et coaching :

- Elaboration des modules sur les aspects légaux, la gestion financière, la logistique, la planification de la production, la gestion des ressources humaines,...

- Elaboration du module sur l'éducation financière ;
- Elaboration des outils d'accompagnement-suivi technique-coaching ;
- Visites d'échanges d'expériences entre Maîtres-Artisans sur la gestion entrepreneuriale.

3.3 Gérer les Souks des artisans existants, les réhabiliter et les moderniser

a) Gouvernance des souks des artisans

- Elaboration du code de gestion du patrimoine C.M.A (règlement interne des Souks des artisans) et sa mise en œuvre par les comités internes des Souks ;
- Signature des protocoles de mise à disposition des stands de travail et d'apprentissage professionnels aux artisans ;
- Signature des conventions d'exploitation des locaux à usage commercial ;

- Organisation de la traçabilité des recettes générées de l'exploitation immobilière ;
- Réunions mensuelles de coordination des comités internes des souks avec le responsable de l'entité « gouvernance des souks des artisans » ;
- Carrefours mensuels des artisans sociétaires avec les comités internes des souks sur :
 - * Les droits des artisans sociétaires des souks
 - * Les obligations des artisans sociétaires des souks relative à la maintenance, l'entretien, la sécurité des souks, l'ordre et la discipline dans les souks, la contribution au paiement des obligations légales (fiscs et taxes diverses dues à l'Etat), la contribution au social CMA et la participation des artisans à la réhabilitation de la CMA ;
 - * L'application du barème des sanctions en cas de non respect des obligations.

b) Réhabilitation et modernisation des Souks des artisans existants

- Mise en place de l'équipe technique ;
- Elaboration des plans et devis des ouvrages ;
- Mobilisation des fonds internes issus de l'exploitation des locaux à usage commercial du patrimoine C.M.A et de la participation des artisans, sociétaires des Souks, à la réhabilitation de la C.M.A ;
- Recours aux fonds externes (crédits, subventions, dons) en complément aux fonds internes mobilisés, destinés aux travaux ;
- Exécution des travaux de réhabilitation et modernisation des Souk 1 et 2 sur avenue industrielle et Souk 3 sur avenue ONL/Cimpunda dans la commune de Kadutu ;
- Suivi des travaux de construction des ouvrages ;
- Remise des ouvrages ;

- Répartition équitable des stands de travail et d'apprentissage professionnel aux artisans ;
- Mobilisation des fonds internes et externes pour le soutien à la construction des ateliers groupés et individuels en faveur d'autres groupes d'artisans dans agglomérations urbaines et rurales.

3.4 Renforcer les services d'accès aux marchés

a) Institutionnalisation de l'approche "Business"

- Signature de l'acte constitutif ;
- Détermination de la forme juridique et de l'objet ;
- Elaboration et adoption des statuts ;
- Désignation du Gérant ;
- Démarches administratives de l'égalisation des statuts, d'obtention du R.C.C.M, numéro d'impôt, identification nationale, attestation d'affiliation

CNSS, attestation de la Division de l'environnement et autres documents administratifs ;

- Ouverture du compte bancaire "C.M.A-BUSINESS".

b) Lancement des procédures d'affaires

- Démarches auprès des partenaires publics et privés pour obtention d'actes d'agrément en qualité de "fournisseur" et/ou entreprise d'exécution des travaux ;
- Démarches d'affaires auprès de la Direction nationale de passation des marchés et autres services publics attitrés ;
- Soumission des propositions d'offres des services techniques (construction, ameublement et décoration des bâtiments, travaux routiers inclus ponts et chaussées, énergie, ouvrages hydrauliques...)
- Soumission des propositions de fourniture de la main d'œuvre technique ;
- Soumission des propositions de fourniture des produits et services.

c) Consolidation de la capacité des artisans à se procurer et utiliser les matières premières de qualité pour fournir des produits de qualité.

- Identification des lacunes dans l'approvisionnement des matières premières et leurs accessoires de qualité pour chaque secteur de métier en vue de les adapter aux exigences prix/qualité finales recherchées ;
- Mise en place des circuits d'approvisionnement en collaboration avec les fournisseurs.

e) Encouragement de la production de nouveaux produits adaptés aux débouchés potentiels pour percer sur des nouveaux marchés.

- Prise en compte de la complémentarité entre différents métiers ;
- Etudes des marchés pour différents produits ;
- Expositions-ventes des chefs – d'œuvres bien finis, présentables et correctement emballés.

f) Unités économiques

- Unité de transport et gestion des parkings des véhicules pour la facilitation des approvisionnements ;
- Unité du froid pour la facilitation de la conservation des produits périssables ;
- Unité de soutien technologique et commercial aux exploitants miniers artisanaux ;
- Unité de soutien technologique et commercial aux artisans du secteur de la chaîne de valeur agricole ;
- Unité de promotion et échange technologique.

3.5 Renforcer l'accompagnement institutionnel

a) Organisation journalière des actions prévues

- Suivi permanent de renforcement des capacités des animateurs des entités du comité de gestion à assurer leurs tâches journalières ;
- Séances assistées d'évaluations hebdomadaires.

b) Collectes des données

- Suivi de l'enregistrement des réalisations techniques, financières et matérielles aussi bien que des résultats ;
- Rassemblement de toutes informations "extérieures" pouvant enrichir l'analyse des stratégies à suivre dans le secteur artisanal.

c) Organisation des auto-évaluations assistées

- Séances trimestrielles avec les membres du Conseil d'administration, du comité de gestion et du comité de contrôle ;
- Séances semestrielles avec les membres de ces trois organes et les chefs des antennes C.M.A et éventuellement les partenaires techniques et financiers y seront associés.

c) Interaction avec les partenaires publics et privés ainsi que les organisations de la société civile en faveur de ce planning triennal.

4.IMPACT

a) Impact direct

- La stabilité professionnelle grâce à l'acquisition des ateliers propres ;
- L'amélioration des services de formation professionnelle et organisation ainsi que de la logistique ;
- L'amélioration des circuits d'accès aux marchés et à l'emploi.

b) Impact indirect

- Amélioration de la maîtrise des problèmes politico-administratifs par le renforcement de la capacité de représentation de la C.M.A avec un effet positif sur la diminution des multiples tracasseries des agents des services fiscaux et taxateurs ;
- Garantie de l'accroissement de la capacité de la diversification des emplois et des revenus.

	Signature des contrats de formation professionnelle avec les M.A.F	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Suivi de la formation professionnelle dans les ateliers	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Séances de validation et certification de la formation professionnelle			X			X			X			X
7	Accompagnement, suivi technique en gestion entrepreneuriale et coaching												
	Séances d'élaboration des modules	X	X										
	Visites sur le terrain dans les ateliers auprès des M.A.F et apprentis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Séances d'échanges d'expériences inter M.A.F sur la gestion entrepreneuriale			X		X			X			X	
Gérer les Souks des artisans existants, les réhabiliter et les moderniser													
8	Gouvernance des Souks des artisans												
	Séances d'analyse et adoption du règlement interne des Souks des artisans	X											
	Signature des protocoles de mise à disposition des stands aux sociétaires des Souks	X											
	Signature des conventions d'exploitation des locaux CMA à usage commercial	X											
	Organisation de la traçabilité des recettes générées de l'exploitation immobilière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Réunions de coordination des chefs des comités des souks	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Carrefours d'évaluations mensuelles des sociétaires des Souks avec les comités internes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Entité CMA SERVICES													
Entité Gouvernance des Souks des artisans													

	Unité de soutien technologique et commercial aux artisans de la chaîne de valeur agricole													
	Unité de promotion et échange technologique													
Renforcer l'accompagnement institutionnel														
14	Organisation journalière des activités prévues													Accompagnateur institutionnel
	Suivi permanent de renforcement des capacités des animateurs des entités opérationnelles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Suivi des séances d'évaluations hebdomadaires assistées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
15	Collecte des données													Accompagnateur institutionnel
	Suivi de l'enregistrement des réalisations et des résultats intermédiaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Rassemblement des informations extérieures	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
16	Organisation des autoévaluations assistées													Accompagnateur institutionnel
	Suivi des séances trimestrielles avec les membres des organes statutaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Suivi des séances semestrielles avec les points focaux des antennes CMA		X		X		X		X		X		X	
	Suivi des séances annuelles avec tous les membres des organes statutaires et points focaux des antennes		X				X				X		X	

C.M.A – MODALITES DE FINANCEMENT DU PRESENT PLANNING TRIENNAL 1^{er} JUILLET 2026 – 30 JUIN 2029

FONDS INTERNES	FONDS EXTERNES
<p>1. Sources Les fonds internes sont les recettes en provenance des sources ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les frais d'adhésion de nouveaux membres effectifs ((5\$ le membre) ; b) Les cotisations annuelles libérées par les anciens et nouveaux membres effectifs (10\$ le membre) ; c) Les services payés des travaux techniques commandités par les tierces ; d) Les services payés des formations professionnelles sollicitées par les organisations partenaires ; e) Les participations financières mensuelles des artisans sociétaires des Souks à la réhabilitation de la CMA ; f) Les frais de loyer sur les locaux CMA à usage commercial. <p>2. Affectation Les fonds internes sont alloués aux entités opérationnelles CMA suivant tableau de l'ossature opérationnelle et financière harmonisée C.M.A en annexe.</p>	<p>1. Sources Les fonds externes sont des contributions financières des partenaires intéressés à conjuguer des efforts auprès de la CMA pour l'atteinte des objectifs qu'ils s'assignent en commun. Les contrats de partenariat en détermine les clauses. Une des sources éventuelles pourrait être la contribution financière de la coopération Suisse/DDC via SWISS CONTACT dans le cadre du Projet "UFUNDI".</p> <p>2. Affectation Les fonds externes sont alloués aux entités opérationnelles spécifiquement pour des dépenses prévues à la réalisation des activités planifiées et convenues en commun avec le partenaire conformément aux clauses des contrats de partenariat.</p>

OSSATURE OPERATIONNELLE ET FINANCIERE HARMONISEE C.M.A

PATRIMOINE C.M.A	GOVERNANCE DES SOUKS C.M.A	C.M.A SERVICES	C.M.A BUSINESS	TRESOERERIE C.M.A	ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL C.M.A
RESPONSABLES					
Dieudonné BWAMI	Herman CHASINGA NGANGURA	NAMUTO BABUNGA Samuel assisté de KACHELEWA POLEPOLE Paulin	AMISSI Timothée assisté de BAHATI KULIMUSHI	MUSHAGALUSA CIBALONZA Marie-Claire	Jacques RUGAMIKA MUNESHA
TACHES					
1. Conduite des travaux de réhabilitation/Construction des Souks des artisans, ateliers groupés et individuels dans les agglomérations urbaines et rurales. 2. Régularisation des taxes patrimoniales DGRAD et DPMER.	1. Suivi de la mise en œuvre du règlement interne des Souks des artisans. 2. Encadrement et renforcement des capacités des membres des comités internes des Souks des artisans. 3. Contrôle des états financiers. 4. Recevabilité auprès des artisans.	1. Administration C.M.A 2. Communication 3. Structuration C.M.A et ses antennes 4. Activités diverses de formation 5. Diagnostics sectoriels 6. Social C.M.A	1. Soumission des offres des services et négociations des marchés. 2. Exécution des travaux commandités par les tierces. 3. Fourniture de la main d'œuvre technique 4. Unités économiques	1. Garde des fonds 2. Gestion des fiches des comptes des entités opérationnelles C.M.A. 3. Perception 4. Garde du chéquier 5. Elaboration des états financiers/Bilans annuels	1. Renforcement des capacités organisationnelles des organes statutaires C.M.A 2. Appui technique aux entités opérationnelles C.M.A 3. Interactions promotionnelles avec partenaires publics/ privés et société civile en faveur des projets/ programmes C.M.A
ALLOCATIONS BUDGETAIRES					
100% des revenus tirés des loyers des maisons commerciales, locataires C.M.A 40% des bénéfices net CMA BUSINESS 100% des subventions et dons de soutien à la réhabilitation/construction	20% des revenus tirés de la participation mensuelle des artisans à la réhabilitation de la C.M.A.	-50% des revenus tirés de la participation mensuelle des artisans à la réhabilitation de la C.M.A. -100% des frais d'adhésion et cotisations annuelles des membres et revenus tirés des services divers.	-10% des revenus tirés de la participation mensuelle des artisans à la réhabilitation de la C.M.A.	-10% des revenus tirés de la participation mensuelle des artisans à la réhabilitation de la C.M.A.	-10% des revenus tirés de la participation mensuelle des artisans à la réhabilitation de la C.M.A.